Image not found or type unknown

Visite médicale de reprise

Par **nad64**, le **03/07/2013** à **16:10**

je suis en arrêt maladie depuis 7 mois suite a une rupture de la coiffe, mon arrêt se termine le 4 août, je souhaite démissionner avant la fin de mon arrêt, car j'ai un autre travail en vue, je n'ai pas encore prévenu mon employeur car je n'ai que 15 jours de préavis. Je viens de recevoir un courrier de sa part me disant qu'il me prend rendez vous pour ma visite de reprise à la médecine du travail (je n'ai pas encore la date), que dois-je faire ? merci

Par **P.M.**, le **03/07/2013** à **16:54**

Bonjour,
Vous n'avez rien d'autre à faire que d'envoyer votre démission par lettre recommandée avec AR en respectant le préavis prévu à la Convention Collective applicable qui ne serait prolongé que par des congés payés prévus avant son début et qui tomberaient pendant cette période mais pas par l'arrêt-maladie...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés